

REGLEMENT DE CONSULTATION

**APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA COORDINATION,
LE CONSEIL TECHNIQUE ET ARTISTIQUE, ET LA SURVEILLANCE
DU CONCOURS INTERNATIONAL DE FEUX D'ARTIFICE
PYROMELODIQUES DE MONACO
POUR LES ANNEES 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019**

Le dossier d'appel d'offres ouvert comprend :

- L'offre type
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS)
- Le règlement de concours
- Le Règlement de Consultation (RC)

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONSULTATION

Les prestations faisant l'objet du présent Règlement de Consultation (RC) sont traitées par appel d'offres ouvert et portent sur la coordination, le conseil technique et artistique, et la surveillance du concours international de feux d'artifice pyroméloriques de Monaco pour les années 2015 – 2016 – 2017 – 2018 – 2019.

Le détail des prestations requises apparaît dans le Cahier des Prescriptions Spéciales (C.P.S.).

ARTICLE 2 – PRESENTATION DES OFFRES

L'attention est attirée sur le fait que l'offre étant l'acte d'engagement du candidat, elle doit impérativement être établie sur ou conformément au formulaire joint et obligatoirement accompagnée, sous peine d'irrecevabilité, des pièces définies à l'article 3 ci-après.

L'offre du candidat devra répondre expressément à l'ensemble des exigences formulées dans le C.P.S. Les offres devront être rédigées en langue française.

Le candidat qui est en mesure de faire plusieurs propositions devra remettre une offre pour chaque proposition et l'adressera dans les formes et délais stipulés ci-dessous.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Les plis contenant les offres devront être reçus, **au plus tard le vendredi 21 novembre 2014**, soit par voie postale en lettre recommandée avec avis de réception, soit par tout système d'acheminement avec récépissé, soit remis aux heures d'ouverture des bureaux de l'Espace Léo Ferré (9h00 -17h00) contre récépissé, à l'adresse suivante :

Espace Léo Ferré
25-29 avenue Albert II
98000 MONACO

Toute offre incomplète, hors délai ou non conforme entraînera de plein droit le rejet du dossier du candidat.

Dès réception, les offres ne pourront plus être retirées ou modifiées.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date limite fixée ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas acceptés.

Les offres et les pièces annexes doivent être adressées en deux exemplaires dont un original, sous pli cacheté, contenant une enveloppe intérieure également cachetée, présentées de la manière suivante :

- Une enveloppe extérieure adressée à l'Espace Léo Ferré mentionnant la référence suivante : « APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA COORDINATION, LE CONSEIL TECHNIQUE ET ARTISTIQUE, ET LA SURVEILLANCE DU CONCOURS INTERNATIONAL DE FEUX D'ARTIFICE PYROMELODIQUES DE MONACO POUR LES ANNEES 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - NE PAS OUVRIR » ;

- Une enveloppe intérieure mentionnant la référence dudit appel d'offres mentionné ci-dessus et le nom du candidat. Cette enveloppe devra contenir :
 - l'offre dûment complétée et signée ;
 - le Cahier des Prescriptions Spéciales dûment paraphé et signé ;
 - le règlement de concours dûment paraphé ;
 - le présent règlement de consultation dûment paraphé ;
 - la proposition tarifaire du candidat attestant la décomposition du prix global et forfaitaire toutes taxes comprises ;
 - les renseignements ou pièces relatives à la nature et aux conditions générales d'exploitation du candidat ;
 - ses moyens techniques et en personnel (qualité et compétences des intervenants, etc.) ;
 - les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
 - les garanties professionnelles et financières, notamment une attestation de paiement des obligations sociales et fiscales, une attestation d'assurances indiquant la valeur maximale garantie par sinistre, le chiffre d'affaires des trois derniers exercices, le justificatif de l'inscription au répertoire du commerce et de l'industrie de la Principauté ou au registre du commerce et des sociétés ;
 - les références de clients comparables.

ARTICLE 4 – OUVERTURE DES PLIS

Les candidats pourront assister ou se faire représenter à la séance d'ouverture des offres, qui aura lieu le **lundi 24 novembre 2014 à 15 heures**, à la Mairie de Monaco, en Salle du Conseil.

ARTICLE 5 – APPRECIATION DES OFFRES

L'appréciation des offres sera effectuée à partir des critères suivants, non classés par ordre croissant d'importance :

- les références et l'expérience dans le domaine de la pyrotechnie ;
- le prix.

ARTICLE 6 – VALIDITE DES OFFRES

Si, trois mois après la date limite de dépôt des offres, la Commune n'a pas notifié sa décision d'acceptation ou de rejet de l'offre, le candidat aura la faculté de retirer son offre en informant Monsieur le Maire, par lettre recommandée avec avis de réception.

Si le candidat n'a pas usé de cette faculté avant la notification de l'acceptation de son offre, il restera engagé vis-à-vis de la Commune par cette notification.

ARTICLE 7 – RENONCIATION A L'APPEL D'OFFRES

La Commune a la possibilité de ne pas donner suite à l'appel d'offres sans indemnité pour le candidat.

La décision de renonciation sera notifiée au candidat par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 8 – MODALITES DE PAIEMENT

Les prestations du titulaire du marché seront réglées par mandat administratif dans les conditions prévues dans le C.P.S.

Le marché sera passé après appel d'offres ouvert, à prix global et forfaitaire, révisable et actualisable annuellement.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats ont la possibilité de demander des renseignements complémentaires à l'adresse suivante : «espaceleoferre@mairie.mc », étant précisé que plus aucune information ne pourra être demandée dix (10) jours ouvrés avant la date de dépôt des dossiers de candidature.

Dans un souci de transparence et d'équité, l'Espace Léo Ferré communiquera les mêmes informations à tous les candidats.